

Rapport préliminaire du Groupe de travail sur Professionnels Canada

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONSEIL
CONSULTATIF DE L'IPFPC



TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	3
Informations de base	6
Raison d'être du groupe de travail	7
Portée et objectifs de l'évaluation	8
Rôles et responsabilités	8
Analyse des résultats des consultations	8
Diligence raisonnable	9
Informations financières	10
Gouvernance	10
Offre de service	10
Perception	11
Sous-traitance	11
Méthode d'évaluation	11
Principaux jalons	13
Constatations, implications et conclusions	13
Constatations générales	13
Constatations par catégorie	14
Diligence raisonnable	15
Informations financières	20
Gouvernance	24

Offre de service	28
Perception	32
Sous-traitance	37
Annexes	42
Annexe 1 – Lettre de soutien du CTC concernant professionnels Canada	42
Annexe 2 — Mandat	44
Annexe 3 – Questions du conseil consultatif et réponses	47
Annexes 4 et 5 – Documents de référence et de recherche	48

SOMMAIRE

Le Groupe de travail a le plaisir de soumettre dans le présent rapport la synthèse et les conclusions de son examen de la proposition concernant Professionnels Canada. Le Groupe de travail a été mis sur pied en concertation avec le Conseil d'administration et le Conseil consultatif à la suite des commentaires formulés lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada 2018. Il a pour mandat ce qui suit :

- passer en revue et analyser les commentaires recueillis lors des consultations menées au sujet de la proposition de Professionnels Canada;
- évaluer si la proposition et l'information concernant Professionnels Canada sont bien étayées;
- faire rapport des résultats de ses travaux au Comité directeur de Professionnels Canada, au Conseil consultatif (CC) et au Conseil d'administration (CA).

Dans le cadre de son mandat, le Groupe de travail devait étudier en détail le Plan d'activités de Professionnels Canada, les 90 documents à l'appui, les présentations détaillées et le compte rendu des discussions avec le personnel de l'Institut. Il a ainsi passé en revue, compilé les réponses aux 158 questions et observations formulées lors de la séance de consultation tenue le 19 février 2019 par le CC/CA. Six catégories avaient alors été établies. Le Groupe de travail les a analysées à lumière de critères d'évaluation prédéfinis, et en a dégagé des constatations et des conclusions.

La documentation liée à Professionnels Canada indique que, dans de nombreux domaines, le marché du travail a subi de profondes transformations. La croissance des syndicats traditionnels est arrivée à saturation dans la fonction publique et elle diminue dans le secteur privé, ce qui limite la capacité de croissance de l'IPFPC, en fonction de l'expansion de la population active canadienne. Les grands changements économiques survenus au Canada en raison d'une conjugaison de facteurs tels que l'orientation gouvernementale, les tendances démographiques et les percées technologiques ont

entraîné la création d'une nouvelle classe de travailleurs précaires. Ceux-ci n'ont aucun moyen de se syndiquer vont d'un emploi à l'autre et travaillent souvent pour de petits employeurs sans bénéficier d'avantages sociaux de base comme les congés de maladie payés et les vacances payées.

D'après des statistiques conservatrices, ce groupe de travailleurs compterait plus 830 000 professionnels canadiens, dont plus de 500 000 ont peu ou n'ont pas du tout d'avantages sociaux. Le profil de ces professionnels s'apparente beaucoup à celui des membres de l'Institut. La proposition au sujet de Professionnels Canada vise à donner à l'Institut la possibilité d'atteindre plusieurs objectifs fondamentaux, y compris celui de faire progresser les principes syndicaux, d'étendre sa sphère d'influence et de croître en tant que syndicat.

D'aucuns estiment que Professionnels Canada pourrait constituer une organisation syndicale nouveau genre, offrant aux professionnels aux conditions de travail précaires de faire partie d'une communauté où ils auraient accès à des conseils et à des régimes d'avantages sociaux collectifs abordables qui les suivraient d'un employeur à l'autre.

Les constatations, les implications et les conclusions tirées de l'examen et de l'analyse de chacune des six catégories par le Groupe de travail sont rapportées dans le présent document. Les principales sont les suivantes :

- Diligence raisonnable : L'Institut a mené des recherches exhaustives, y compris une analyse de risques complète, afin d'établir tous les avantages et désavantages de Professionnels Canada. Il n'avait jamais réalisé un examen ni une diligence raisonnable d'une ampleur telle que celle accordée à la proposition. Sa démarche reflète les meilleures pratiques généralement appliquées par les organismes à but non lucratif.
- Informations financières : L'analyse financière a reposé sur des hypothèses fondées sur des données probantes. Il s'en dégage une compréhension réaliste et acceptable des dépenses et des recettes associées à Professionnels Canada.

- **Gouvernance** : La structure de gouvernance sous la tutelle de l'Institut offrirait suffisamment d'autonomie à Professionnels Canada. Les membres de PC feraient partie d'une organisation syndicale sœur distincte et ne participeraient pas à la régie interne de l'Institut, comme le CA, le CC ou l'AGA.
- **Offre de service** : Les avantages offerts seraient nombreux et concurrentiels et répondraient en plus à un vide dans le marché pour ce bassin de professionnels. Ils seraient offerts aux membres de Professionnels Canada moyennant le versement de cotisations. Ils ne seraient pas plus intéressants que les avantages sociaux auxquels ont droit les membres de l'Institut, pas plus qu'ils ne viseraient à les remplacer.
- **Perception** : On sait que la démarche pourrait être mal reçue par les parties prenantes de l'Institut qui ont toutes les raisons de s'inquiéter du recours abusif à la sous-traitance dans le secteur public. Rappelons que Professionnels Canada serait une organisation syndicale axée sur le travailleur, non pas sur un secteur d'activités précis. Le processus de consultation a permis de fournir des réponses aux préoccupations et aux commentaires exprimés à cet égard. Le Groupe de travail a suggéré de multiplier les communications aux parties prenantes sur cette question fondamentale.
- **Sous-traitance** : Les réponses obtenues lors des consultations indiquent que Professionnels Canada ne soutiendrait aucunement, ni implicitement ni explicitement, le recours à outrance à la sous-traitance dans le secteur public. L'analyse du Groupe de travail montre que la présence de Professionnels Canada en tant qu'organisation axée sur les travailleurs ne viendrait ni accroître ni décroître le recours à la sous-traitance dans le secteur public. Le Groupe de travail suggère également de procéder à un examen de notre campagne actuelle sur la sous-traitance afin de renouveler et d'améliorer notre stratégie.

INFORMATIONS DE BASE

Il se dégage de la proposition et de la documentation concernant Professionnels Canada un certain nombre de facteurs indiquant qu'un bassin de professionnels n'ayant aucun moyen de se syndiquer ni accès à des avantages sociaux plus abordables qu'ils financeraient eux-mêmes chercherait à faire partie d'une communauté axée sur le travailleur.

Il est à noter que des mesures législatives favorables aux entreprises, des changements démographiques au travail et l'avancement des technologies numériques ont eu pour effet de complètement transformer le monde du travail, et ce, dans une mesure jamais vue depuis la révolution industrielle. Cette tendance se maintiendra dans l'avenir, à un rythme plus soutenu.

Les employeurs ont donc aujourd'hui de plus en plus souvent recours à des employés nommés pour une période déterminée, à temps partiel ou occasionnels et moins souvent l'obligation d'offrir des avantages sociaux de base à leur personnel. Dans un bon nombre de secteurs d'activités marqués par la fragmentation en des entités plus petites, on note de nouveaux segments de main-d'œuvre, c'est-à-dire des travailleurs précaires sans sécurité d'emploi qui doivent passer d'un emploi à l'autre et dont le cheminement de carrière est marqué d'une instabilité constante.

Ces travailleurs précaires n'ont pas souvent accès à un régime d'avantages sociaux, dont des congés de maladie ou parentaux, encore moins à une caisse de retraite. Les études indiquent qu'ils souffrent de stress et de conflits familiaux plus graves en raison de l'incertitude qui caractérise leur situation d'emploi. Ils sont isolés sans pouvoir compter sur de l'aide pour remédier à des problèmes comme le harcèlement ou la sécurité au travail.

Il semblerait que ces changements ont également eu des répercussions sur les professionnels du secteur privé, et aussi sur les membres de l'Institut, en termes de qualifications et de type d'emploi. L'étude [No Safe Harbour](#) publiée en août 2018 par le Centre canadien de politiques alternatives montre que 22 % des professionnels, ou plus de 830 000 au Canada, ont un emploi précaire. Voir l'Annexe 5 – *Documents de référence et de recherche*

L'Institut propose Professionnels Canada comme un moyen d'établir des liens avec ces travailleurs précaires et d'atteindre ce faisant plusieurs objectifs :

- faire progresser les principes syndicaux en offrant une communauté, un moyen de défendre les intérêts, des conseils spécialisés et l'accès à des avantages sociaux moyennant des cotisations afin de faire avancer leurs droits comme travailleurs et de les aider à se protéger et à protéger leur famille;
- étendre l'influence de l'Institut qui se ferait la voix de la communauté professionnelle tant syndiquée que non syndiquée, en sachant que les possibilités de croître sont très minces pour un syndicat traditionnel dans les secteurs privé et public;
- générer une nouvelle source de revenus qui pourrait servir à l'IPFPC de tampon contre la menace par rapport à la formule Rand.

RAISON D'ÊTRE DU GROUPE DE TRAVAIL

La motion F-4 au sujet de l'approbation de la mise sur pied de Professionnels Canada n'a pas été adoptée ni rejetée lors de l'AGA de l'Institut 2018.

La motion a plutôt été renvoyée au Conseil d'administration avec la directive de consulter de manière plus approfondie le Conseil consultatif et les groupes concernés, puis de présenter un rapport à l'AGA 2019.

Le Groupe de travail a ainsi été mis sur pied en réponse à la volonté de l'AGA de recueillir et d'analyser les données afin de déterminer si la proposition au sujet de Professionnels Canada est suffisamment étayée, valide et justifiée.

Le Groupe de travail se compose de membres du CC et du CA de l'Institut. Ses membres ont été nommés par leurs pairs afin d'assurer une bonne représentation des parties prenantes de l'Institut même. La démarche a aussi mené à la création d'un Comité directeur responsable d'établir la Portée, le Calendrier et le Mandat du Groupe de travail. Pour une liste des membres du Groupe de travail et du Comité directeur, veuillez consulter l'Annexe 2 – *Mandat*.

PORTÉE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Le Groupe de travail a été mandaté pour examiner la documentation pertinente de l'IPFPC puis présenter un rapport au Comité directeur de Professionnels Canada sur son évaluation de la proposition concernant Professionnels Canada.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le rôle du Comité directeur consiste à chapeauter la démarche du Groupe de travail et à veiller à ce que celui-ci dispose des ressources nécessaires pour procéder.

Le Groupe de travail devait examiner les questions et les préoccupations du CC en analysant les données et les informations de base, puis présenter au CC/CA ses conclusions quant à la proposition au sujet de Professionnels Canada. Il avait en outre l'obligation de présenter des rapports de progression périodiques au Comité directeur, ainsi que des rapports préliminaire et final au CC/CA.

ANALYSE DES RÉSULTATS DES CONSULTATIONS

Le Groupe de travail a reçu les données et les résultats d'analyse relativement aux 158 questions et préoccupations, On lui a par ailleurs remis toute la documentation et

tout le matériel d'information pertinents, ainsi que les présentations et le compte rendu de diverses réunions. La liste de toutes les données, y compris les hyperliens vers les sources, se trouve à l'Annexe 3 – *Questions et réponses du conseil consultatif*.

Voici ce sur quoi s'est fondé le Groupe de travail pour analyser chaque catégorie :

Diligence raisonnable

Étude de marché quantitative : Sondage d'opinion mené par un cabinet spécialisé en recherches auprès de 420 professionnels canadiens au sujet d'une organisation comme Professionnels Canada.

Étude de marché qualitative : Rapport de groupes de discussion tenus à Toronto et à Ottawa afin de recueillir les commentaires de professionnels au sujet d'une organisation comme Professionnels Canada.

Taille du marché : Données de Statistique Canada utilisées pour comprendre la taille du marché de professionnels au Canada, puis recours à de nombreux points de données pour réduire la taille de ce marché à un marché cible.

Analyse de risques : Grand éventail de risques et de mesures d'atténuation analysés, y compris l'impact de Professionnels Canada sur l'Institut.

Organisations comparables : Évaluation de 10 organisations syndicales dans 7 pays, dont le Canada, qui compte des travailleurs syndiqués et non syndiqués ou autonomes parmi leurs membres ou dans des organisations affiliées, comme pour *l'International Association of Machinists and Aerospace Workers (IAMAW)* et son lien avec le *Independent Drivers' Guild* à New York.

Informations financières

Analyse financière à partir d'hypothèses : Budget montrant des prévisions de dépenses et de recettes, en mentionnant la source, en fonction de projections conservatrices, modérées et optimistes.

Recettes liées aux avantages du programme de fidélité : Données concernant le recours par les membres de l'Institut aux partenaires de ServicePlus utilisées pour faire des projections conservatrices, modérées et optimistes quant au nombre de membres de Professionnels Canada.

Valeur en fonction de la durée de vie : Données sur le maintien des membres de syndicats utilisées pour comprendre la valeur de chaque membre dans le temps.

Exemples de résultats de la stratégie de marketing : Examen des mécanismes, des coûts et des résultats potentiels associés à divers canaux de marketing numérique.

Gouvernance

Plan d'activités de Professionnels Canada : Explications de la structure de gouvernance proposée et des rapports de Professionnels Canada avec l'Institut.

Document d'examen de l'IPFPC : Consultations auprès des conseillers juridiques et fiscaux de l'Institut .

Document d'examen de l'IPFPC : structure de gouvernance des entités de l'Institut y compris la Fondation Héritage et la Fiducie de l'immeuble.

Offre de service

Offre d'avantages concurrentiels : Analyse des avantages offerts aux membres de 58 associations professionnelles à but non lucratif d'envergure nationale et provinciale.

Plus de vingt articles, études et rapports de recherche : produits par des médias d'information, des centres d'études et de recherches, des universités et d'autres syndicats : classés dans la catégorie « l'avenir des avantages sociaux ».

Perception

Lettre d'appui au projet de Professionnels Canada de la part du président du Congrès du travail du Canada.

Opinion d'autres syndicats au sujet de Professionnels Canada.

Une quarantaine d'articles, d'études et de rapports de recherche produits par des médias d'information, des centres d'études et de recherches, des universités et d'autres syndicats : classés en deux catégories, soit 1) l'avenir du monde du travail et 2) l'avenir des syndicats.

Sous-traitance

Plan d'activités de Professionnels Canada : Détails au sujet de la raison d'être de Professionnels Canada et du marché cible des travailleurs qui ne font pas partie de la fonction publique fédérale.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Le Conseil d'administration (CA) a présenté à l'AGA de l'Institut 2018 une motion sur la création de Professionnels Canada. Une motion de l'assemblée à l'effet de donner instruction au CA de mener des consultations exhaustives avec le CC et les groupes concernés, puis d'en faire rapport lors de l'AGA 2019 a été adoptée.

En guise de première étape, le CC s'est réuni en février 2019 et a dressé une liste de 158 questions et préoccupations à aborder dans le cadre d'un examen et d'une analyse des données se rattachant à la création de Professionnels Canada.

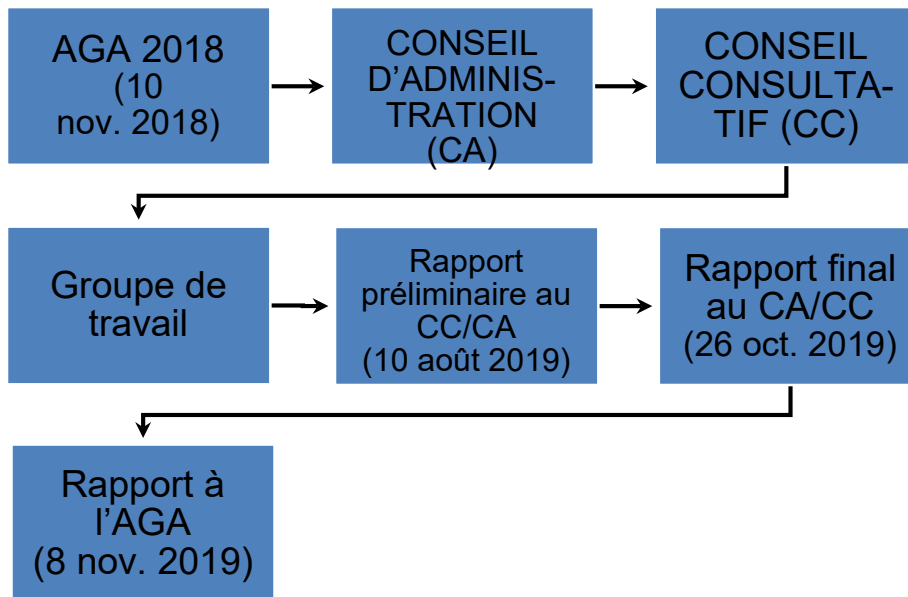
Les membres du Groupe de travail et du Comité directeur se sont réunis pour la première fois en mars 2019 afin de passer en revue la liste transmise par le CC. Le Groupe de travail s'est a reçu les 158 questions et préoccupations formulées par le CC constituaient effectivement les points les plus importants à traiter. Il s'est aussi penché sur d'autres points qui sont ressortis des discussions.

Le mandat du Groupe de travail (ci-inclus à l'annexe 2), y compris ses livrables, consistait plus précisément à « présenter ses analyses et ses recommandations au Comité directeur à l'issue de son processus d'examen de chacune des catégories ».

Les 158 questions et préoccupations avaient en effet été réparties en six catégories. Le Groupe de travail s'est penché sur chaque catégorie une à la suite de l'autre, en veillant à débattre toutes les questions et préoccupations et à y répondre adéquatement.

Entre février et juin 2019, le Groupe de travail a planché pendant sept (7) jours sur le rapport préliminaire à présenter au CA de l'Institut en août de la même année.

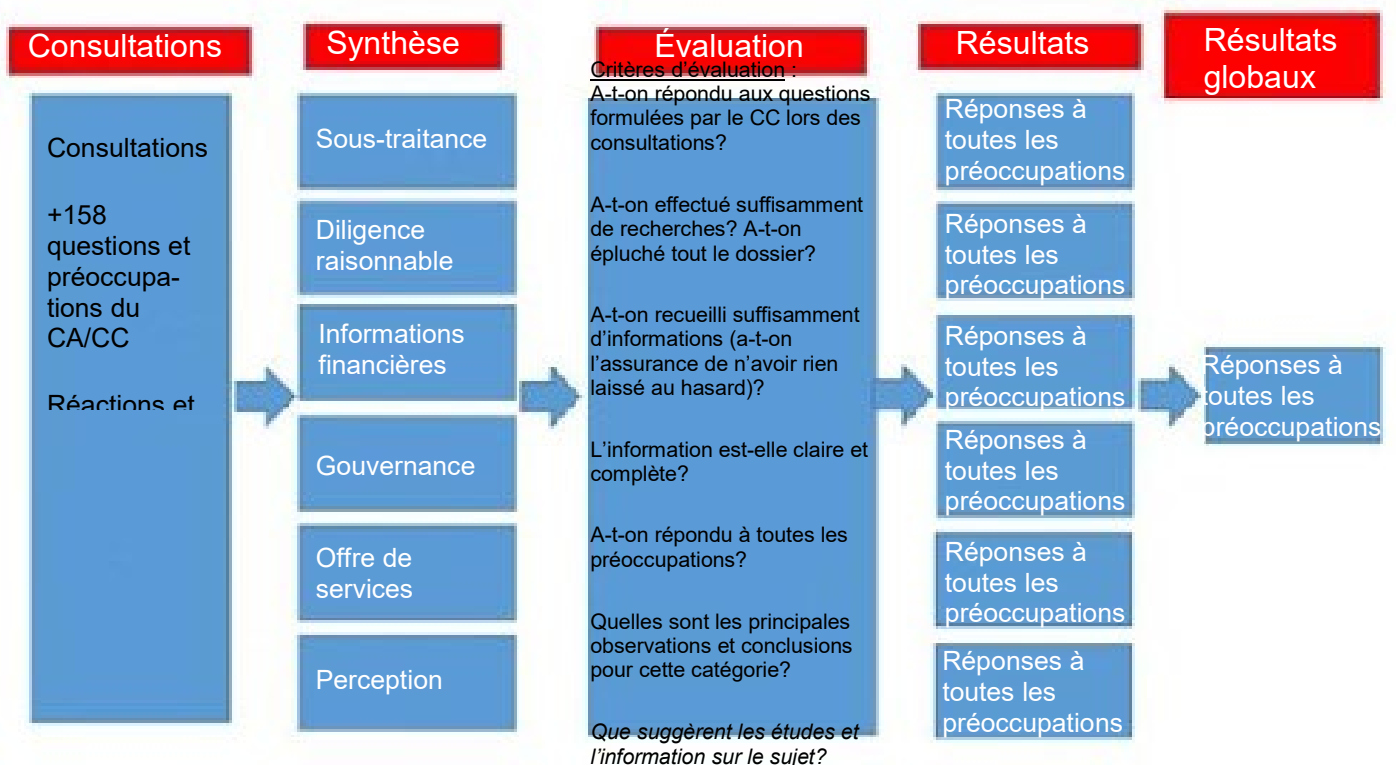
PRINCIPAUX JALONS



CONSTATATIONS, IMPLICATIONS ET CONCLUSIONS

CONSTATATIONS GÉNÉRALES

À la lumière de son évaluation, le Groupe de travail est d'avis que la proposition de créer Professionnels Canada repose sur de solides données probantes et que la diligence raisonnable accordée au projet ne fait aucun doute. Il n'a négligé aucun élément de risque ni aucune source de préoccupation, et a formulé ses suggestions sur les points auxquels l'Institut devrait porter son attention pour s'assurer que les membres comprennent bien la raison d'être et les objectifs de la proposition.



CONSTATATIONS PAR CATÉGORIE

- ✓ **Diligence raisonnable** : Conduite de recherches exhaustives, y compris une analyse de risques complète, afin de bien comprendre les avantages et les désavantages de la proposition.
- ✓ **Informations financières** : Réalisation d'une analyse financière complète à partir d'hypothèses fondées sur des données probantes. La responsabilité de l'IPFPC se limite à la marge de crédit initiale de 1,2 million de dollars, qui devrait être remboursée pour l'Année 4.
- ✓ **Gouvernance** : Planification d'une structure de gouvernance réaliste offrant suffisamment d'autonomie sous la tutelle de l'Institut.



Offre de service : Planification d'un régime d'avantages complet et concurrentiel répondant à un vide dans le marché.

✓ **Perception** : Reconnaissance de la perception possible par les parties prenantes de l'Institut mais aussi d'ailleurs. Suggestion par le Groupe de travail de communiquer davantage et mieux avec l'ensemble de ces parties. Remarque : voir les commentaires formulés sur la question dans le sommaire.

✓

- **Sous-traitance** : Les documents à l'appui du projet indiquent que Professionnels Canada ne touchera aucunement, ni implicitement ni explicitement, le recours à outrance à la sous-traitance. L'existence de Professionnels Canada ne compromettra, ni n'empêchera la lutte menée par l'IPFPC contre l'abus du recours à la sous-traitance. Le Groupe de travail a conclu que la proposition ne viendrait ni accroître ni décroître le recours à la sous-traitance dans le secteur public. Il suggère toutefois de multiplier les communications sur ce point important aux parties prenantes.

L'avènement de Professionnels Canada n'aurait pas pour effet d'interrompre, d'entraver ou de conflictualiser l'importante lutte de l'Institut contre la sous-traitance.

Diligence raisonnable

SOMMAIRE DES QUESTIONS ET DES PRÉOCCUPATIONS

Les membres du CC ont cherché à savoir si des syndicats ou des organismes de nature similaire avaient déjà essayé de syndiquer les travailleurs précaires, si l'Institut avait procédé à une analyse de risques, à une analyse du marché et à une analyse comparative détaillées et s'il avait planifié une stratégie de sortie. Ils ont enfin posé la question suivante : L'Institut a-t-il suffisamment consulté ses membres et ses groupes concernés?

RÉSUMÉ DES RÉPONSES

- Une étude des syndicats du monde qui représentent des professionnels occupant un emploi précaire a été réalisée afin de déterminer les possibilités et les menaces par rapport à Professionnels Canada.
- Les recherches ont permis de constater que dix syndicats représentaient des professionnels de tous horizons, c'est-à-dire syndiqués, non-syndiqués et travailleurs autonomes.
- Les études montrent qu'aucun modèle ne s'applique parfaitement en raison des différences législatives d'une région administrative à l'autre. Les éléments intéressants de ces organisations sont incorporés dans le modèle proposé pour Professionnels Canada.
- L'Institut a par ailleurs effectué une analyse concurrentielle de 58 associations professionnelles d'envergure nationale et provinciale, y compris en ce qui concerne les prix, les avantages sociaux et les services. Il a ainsi déterminé que le marché cible se constituait au Canada d'un peu plus de 506 000 professionnels, une estimation conservatrice. Il s'est servi des données de Statistique Canada sur l'emploi et du rapport *No Safe Harbour* pour estimer la taille du marché. À la lumière de son analyse concurrentielle, il a retranché de son estimation de nombreux segments de travailleurs qui se diraient sans doute déjà bien servis par leur association. Il a ensuite raffiné son estimation en retenant uniquement les professionnels occupant un emploi précaire et ceux ne bénéficiant d'aucun avantage social.
- La définition de « professionnel » s'apparenterait à celle donnée pour les membres de l'Institut. La différence résiderait dans le fait que Professionnels Canada ciblerait les professionnels du secteur privé qui travaillent en général dans de plus petites entreprises, sans bénéficier d'avantages sociaux et sans réelle possibilité de se syndiquer.

- L'Institut a mené une analyse de risques en y incorporant des mesures d'atténuation pertinentes, ce qui a donné un risque suffisamment faible pour être acceptable.
- Un rapport annuel et des états financiers vérifiés seraient présentés à l'AGA de l'Institut.
- L'Institut a cerné les dix facteurs de réussite déterminants qui serviraient à évaluer le rendement de Professionnels Canada et de faire rapport des résultats de manière périodique.
- Le Conseil d'administration recevrait ainsi des rapports trimestriels des résultats de cette évaluation. S'il jugeait que Professionnels Canada ne répondait pas aux attentes, il aurait le loisir de demander à la direction de l'Institut de mettre en place une stratégie de sortie.
- Aucun autre syndicat canadien ne planifie de syndiquer des professionnels non syndiqués de cette manière. Cela dit, en réponse aux questions qui leur ont été posées sur le sujet, les autres organisations syndicales se sont montrées favorables à l'idée.
- Le Congrès du travail du Canada (CTC) a fait savoir qu'il soutiendrait sans hésiter le projet.
- Le but et les objectifs de Professionnels Canada, qui consisteraient à améliorer les conditions de travail des travailleurs précaires, s'harmoniseraient parfaitement avec les valeurs véhiculées par le mouvement syndical canadien, soit l'équité, la sécurité d'emploi et l'accès à des avantages abordables.
- Les consultations avec le CC/CA se sont terminées à la fin juin pour tous les groupes s'étant dits concernés.

La liste des questions du CC et les réponses du Groupe de travail se trouvent dans le cartable virtuel de Professionnels Canada.

[\(http://www.pipsc.ca/portal/page/portal/website/pc/\)](http://www.pipsc.ca/portal/page/portal/website/pc/)

ANALYSE

Critères d'évaluation :

A-t-on répondu aux questions formulées par le CC lors des consultations? OUI

A-t-on effectué suffisamment de recherches? A-t-on épluché tout le dossier? OUI

A-t-on recueilli suffisamment d'informations (a-t-on l'assurance de n'avoir rien laissé au hasard)? OUI

L'information est-elle claire et complète? OUI

A-t-on répondu à toutes les préoccupations formulées par le CC lors des consultations?
OUI

Quelles sont les principales observations et conclusions pour cette catégorie?

- Le Groupe de travail s'est penché sur les questions posées par le CC et a répondu à toutes.
- Il n'a pu déterminer d'autres risques que ceux qui s'étaient dégagés de l'analyse de risques.
- D'après les recherches effectuées et les renseignements fournis, l'Institut a pu démontrer qu'il avait fait preuve jusqu'à maintenant de diligence raisonnable.
- Le Groupe de travail n'a pu cerner d'autres exigences quant à la diligence raisonnable.
- L'Institut a effectué suffisamment de recherches pour étayer son analyse du marché et son analyse concurrentielle.
- Professionnels Canada est une proposition misant sur la réussite d'autres organisations au Canada et ailleurs dans le monde.
- L'Institut a élaboré pour Professionnels Canada des facteurs de réussite déterminants et une stratégie de sortie.
- L'Institut aura mené des consultations exhaustives auprès des membres et des groupes concernés.

- Le but et les objectifs de Professionnels Canada en ce qui a trait à l'amélioration des conditions des travailleurs précaires s'harmoniseraient parfaitement avec les valeurs du mouvement syndical canadien.

Informations financières

SOMMAIRE DES QUESTIONS ET DES PRÉOCCUPATIONS

Les membres du CC ont demandé à mieux comprendre les données financières incluses dans la proposition au sujet de Professionnels Canada et l'exposition de l'Institut au risque financier. Ils voulaient en savoir plus sur les hypothèses financières, la faisabilité financière, les indicateurs de performance, les mécanismes de génération des recettes et les avantages financiers pour l'Institut, le coût de financement et l'incidence sur les ressources de l'Institut.

RÉSUMÉ DES RÉPONSES

Les informations supplémentaires au sujet des hypothèses faisaient mention des sources de données utilisées pour chaque ligne budgétaire, comme il est indiqué ci-dessous.

- Revenus
 - Les hypothèses au sujet de la cotisation des membres reposent sur des estimations conservatrices (c.-à-d. de 1000 à 3000 membres la première année) de la part de marché (506 000) et du rendement du recrutement, ainsi que sur les données découlant des premières recherches sur le prix des cotisations.
 - Les hypothèses liées à l'adhésion des membres et des recettes issues des avantages reposent sur des données de l'Institut et des discussions avec ses partenaires actuels quant à l'offre d'avantages.
 - Les recettes générées par Professionnels Canada pour l'Institut proviendraient d'une entente de service entre l'Institut et Professionnels Canada qui compenserait l'Institut pour les services administratifs fournis.
- Dépenses

- Les discussions avec les fournisseurs de service actuels et potentiels portaient sur les frais de démarrage et permanents liés aux avantages et aux services offerts aux membres de Professionnels Canada. Les chiffres qui en découlent reposent sur les projections d'adhésion les plus conservatrices.
- Les compétences et les connaissances du personnel de l'Institut ont été prises en compte dans les discussions avec les fournisseurs au sujet des coûts associés à la TI, aux formalités juridiques, à l'établissement et à la maintenance du site des avantages et à la gouvernance, y compris la composition du Conseil d'administration et la rémunération des membres du CA de l'extérieur.
- Les coûts de marketing et d'adhésion des membres ont été établis avec des partenaires externes en tenant compte d'une stratégie commerciale axée essentiellement sur le numérique.
- Le budget détaillé se trouve dans le cartable virtuel.
- Responsabilité
 - L'Institut serait responsable de la marge de crédit maximale de 1,2 M\$. Le solde excédentaire de Professionnels Canada servirait avant tout au remboursement de la marge de crédit, y compris les coûts de portage annuels. Selon le scénario conservateur, il serait possible de rembourser complètement la marge de crédit avant la fin de l'année 4.
 - L'Institut aurait la charge de couvrir le coût de financement annuel (au plus 60 500 \$/an) de la marge de crédit.
- L'Institut a étudié les deux options que sont l'emprunt et la marge de crédit pour financer Professionnels Canada.
 - La marge de crédit protégerait l'Institut du risque financier à long terme.
 - Les intérêts de la marge de crédit seraient calculés seulement sur la portion utilisée qui augmenterait graduellement sur trois ans.
 - Les intérêts générés en ne touchant pas à l'investissement de 1,2 M\$ (57 500 \$) compenseraient le coût de financement de la marge de crédit

(60 500 \$), ce qui veut dire que le coût net s'élèverait à 3000 \$ selon ce scénario.

- Une liste de dix facteurs de réussite déterminants a été dressée, dont quatre pour mesurer les sources de revenu supplémentaire (avantages du programme de fidélité, cotisations des membres, cotisations au régime de soins de santé et recettes publicitaires) qui serviraient à évaluer le rendement et à en faire rapport de manière périodique.
- Les ressources investies par l'Institut jusqu'à maintenant sont un petit nombre de membres du personnel en place et d'experts-conseils.
- Toute dépense encourue en termes de personnel supplémentaire affecté à Professionnels Canada serait financée par les recettes après le remboursement du prêt.
- Les avantages financiers pour l'Institut concerneraient notamment le partage du matériel d'apprentissage, d'outils de perfectionnement professionnel et de l'infrastructure informatique.
- Le Groupe de travail n'a pu cerner d'autres exigences quant à l'information financière.

La liste des questions du CC et les réponses du Groupe de travail se trouvent dans le cartable virtuel de Professionnels Canada.
[\(http://www.pipsc.ca/portal/page/portal/website/pc/\)](http://www.pipsc.ca/portal/page/portal/website/pc/)

ANALYSE

Critères d'évaluation :

A-t-on répondu aux questions formulées par le CC lors des consultations? OUI

A-t-on effectué suffisamment de recherches? A-t-on épluché tout le dossier? OUI

A-t-on recueilli suffisamment d'informations (a-t-on l'assurance de n'avoir rien laissé au hasard)? OUI

L'information est-elle claire et complète? OUI

A-t-on répondu à toutes les préoccupations formulées par le CC lors des consultations?

OUI

Quelles sont les principales observations et conclusions pour cette catégorie?

- Le Groupe de travail s'est penché sur les questions posées par le CC et a répondu à toutes.
- L'information financière repose sur de solides hypothèses fondées sur des données probantes.
- L'Institut a étudié les options de financement et en est arrivé à la conclusion que la marge de crédit se révélerait l'option la plus profitable.
- La responsabilité financière se limiterait au montant prélevé sur la marge de crédit.
- Professionnels Canada rembourserait le montant investi par l'Institut et paierait les services fournis en concluant une entente de service avec l'Institut. Tous les services seraient fournis à leur juste valeur marchande.
- Les projections montrent que Professionnels Canada profiterait financièrement à l'Institut.

Gouvernance

SOMMAIRE DES QUESTIONS ET DES PRÉOCCUPATIONS

Un bon nombre des questions formulées par les membres du CC au sujet de la gouvernance visaient à faire jeter plus de lumière sur la structure, la composition et la rémunération prévues pour les membres du Conseil d'administration de Professionnels Canada. Une série de questions sous-jacentes portaient sur les mesures proposées pour garantir que Professionnels Canada rende des comptes à l'Institut.

D'autres questions avaient pour but de savoir si Professionnels Canada ferait dans les faits partie de l'Institut et si ses membres seraient aussi membres de l'Institut et, le cas échéant, s'ils participeraient aux activités de l'Institut. La personnalité juridique de la nouvelle organisation syndicale a aussi fait l'objet de questions. Certaines questions laissaient deviner une préoccupation quant à la possibilité de voir le mandat de l'Institut dilué par suite de la création de Professionnels Canada et que d'autres options envisagées par l'Institut puissent atteindre les mêmes objectifs. D'autres encore visaient à en savoir plus sur le mécanisme de remboursement de l'investissement fait par l'Institut et la capacité du personnel de fournir le service aux deux organisations.

RÉSUMÉ DES RÉPONSES

- Professionnels Canada serait une entité distincte de l'Institut.
- Le type de Conseil d'administration est inspiré de ceux de la Fiducie de l'immeuble et de la Fondation Héritage. Tout comme pour ces deux entités distinctes, Professionnels Canada aurait à rendre des comptes à l'Institut par l'entremise du Conseil d'administration de l'Institut et se rapporterait à l'AGA de l'Institut. Cette structure viserait à protéger l'Institut et ses membres advenant un différend.

- Le Conseil d'administration de Professionnels Canada, composé de membres du CA de l'Institut et de spécialistes externes, s'occuperait de la gouvernance de la nouvelle organisation syndicale.
- Seuls les membres externes seraient rémunérés. Tout comme pour la Fiducie de l'immeuble, la rémunération s'élèverait à 10 k\$ par an. Les membres du CA de l'Institut qui feraient partie du CA de Professionnels Canada ne recevraient aucune rémunération.
- Aucun membre du personnel de l'Institut ne serait nommé au CA de Professionnels Canada.
- Les membres de Professionnels Canada ne seraient pas des membres de l'Institut.
- Les professionnels cibles de Professionnels Canada sont des professionnels « non syndiqués » occupant un emploi précaire. Les membres de Professionnels Canada ne feraient partie d'aucune unité de négociation existante et ne pourraient pas non plus former une unité de négociation distincte.
- La structure de gouvernance proposée pour Professionnels Canada ne perturberait en rien la structure et la gouvernance de l'Institut (AGA, CA, régions, chapitres, groupes et autres).
- Professionnels Canada ferait une demande d'enregistrement comme organisation syndicale auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), ce qui lui ferait profiter du même statut fiscal que les organisations de même nature.
- Advenant un premier refus, Professionnels Canada poursuivrait son lobbying pour obtenir gain de cause. Entre-temps, il se structurerait comme société à but lucratif.
- La création de Professionnels Canada ne diluerait en rien le mandat de l'Institut puisque les deux entités fonctionneraient de manière indépendante.
- L'Institut et Professionnels Canada ont des valeurs communes et les deux auraient pour objet de protéger les professionnels dans leur milieu de travail. Professionnels Canada serait probablement bien placé pour renforcer les principaux messages de l'Institut.

- Il rembourserait le montant investi par l'Institut et paierait les services fournis en concluant une entente de service avec l'Institut. Tous les services seraient fournis à leur juste valeur marchande.

Les dirigeants élus et la direction du personnel de l'Institut surveilleraient et cerneraient les problèmes. Ils prendraient les mesures nécessaires pour régler les problèmes et prévenir ainsi toute incidence négative sur les responsabilités de base de l'Institut envers ses membres.

La liste des questions du CC et les réponses du Groupe de travail se trouvent dans le cartable virtuel de Professionnels Canada.

[\(http://www.pipsc.ca/portal/page/portal/website/pc/\)](http://www.pipsc.ca/portal/page/portal/website/pc/)

ANALYSE

Critères d'évaluation :

A-t-on répondu aux questions formulées par le CC lors des consultations? OUI

A-t-on effectué suffisamment de recherches? A-t-on épluché tout le dossier? OUI

A-t-on recueilli suffisamment d'informations (a-t-on l'assurance de n'avoir rien laissé au hasard)? OUI

L'information est-elle claire et complète? OUI

A-t-on répondu à toutes les préoccupations formulées par le CC lors des consultations?
OUI

Quelles sont les principales observations et conclusions pour cette catégorie?

- Le Groupe de travail s'est penché sur les questions posées par le CC et a répondu à toutes.
- La mise sur pied de Professionnels Canada n'entraînerait aucune perte de services pour les membres de l'Institut. Il a été confirmé que les agents des

relations du travail (ART), les négociateurs, les conseillers en pension et en avantages sociaux et les agents de classification n'auraient rien à voir avec Professionnels Canada.

- Le Groupe de travail indique qu'il est possible d'éliminer le risque de conflit avec l'Institut et ses membres en rédigeant avec soin les documents à produire pour créer la nouvelle entité.
- Il reviendrait au CA de l'Institut d'approuver toute modification aux statuts de Professionnels Canada, et les documents financiers et de gouvernance seraient présentés à l'AGA de l'Institut. Il s'agirait du même modèle que pour la Fondation Héritage et la Fiducie de l'immeuble de l'Institut.
- Il ne fait aucun doute que Professionnels Canada et l'Institut seraient des entités distinctes et que la nouvelle entité n'interfererait pas dans les activités courantes de l'Institut.
- Les autres options comme une campagne isolée ne profiteraient pas aussi bien à long terme aux travailleurs précaires non syndiqués que le projet de création de Professionnels Canada.
- Aucun souci ni problème additionnel n'a été relevé dans la structure et la gouvernance proposées.
- Le Groupe de travail n'a pu cerner d'autres exigences quant à la gouvernance.

Offre de service

SOMMAIRE DES QUESTIONS ET DES PRÉOCCUPATIONS

Les préoccupations des membres du CC portaient surtout sur la façon dont Professionnels Canada pourrait se démarquer de ses concurrents, tant pour ce qui est des avantages que de la défense des intérêts, afin de pénétrer un marché probablement déjà bien desservi en offrant un service unique. Ils ont en outre posé des questions sur ce qui est prévu relativement à la gamme d'avantages offerts, aux stratégies pour recruter et attirer les membres et au plan de défense des intérêts des membres.

RÉSUMÉ DES RÉPONSES

- L'Institut a réalisé des sondages qualitatifs et quantitatifs à Toronto, puis à Ottawa. Il en est ressorti que, non seulement il y avait un vide non rempli par les organisations existantes, mais que les professionnels cibles souhaiteraient adhérer à un regroupement comme Professionnels Canada.
- L'Institut a effectué une analyse concurrentielle, y compris en ce qui concerne les prix, les avantages et les services offerts par 58 associations professionnelles d'envergure nationale et provinciale, et en a dégagé ce qui suit :
 - un grand vide en termes de gamme d'avantages offerts, et
 - un intérêt axé principalement sur les secteurs d'activités et les employeurs plutôt que sur les travailleurs et les conditions de travail.
- Professionnels Canada offrirait un produit unique dans quatre domaines :
 - communauté : en fournissant de l'aide, des possibilités de réseautage et des activités de sensibilisation pour d'autres professionnels occupant un emploi précaire.
 - défense des intérêts (c.-à-d., relations avec le gouvernement) : en soutenant les travailleurs de la nouvelle économie, y compris en ce qui concerne les changements aux programmes gouvernementaux tel

l'assurance-emploi, la mauvaise classification d'employés comme contractuels et les dispositions législatives en matière d'avantages sociaux comme le congé de maladie et le congé parental auxquelles ces travailleurs n'ont pas accès pour le moment.

- Dépôt central de connaissances et information sur les droits des employés, les lois pertinentes et les questions de relations de travail.
- régime d'avantages sociaux (p. ex. soins de santé, assurance) autofinancé : en offrant un accès à un prix plus abordable que celui du marché.
 - les membres de Professionnels Canada n'auraient pas accès à autant de services et d'avantages que les membres d'un syndicat.
 - un peu comme ServicePlus, aucune ressource supplémentaire de la part de l'Institut ne serait nécessaire pour s'occuper des relations avec les fournisseurs d'avantages de l'extérieur.
 - avec le temps, il faudrait faire en sorte que les employeurs partagent les frais associés aux avantages avec les travailleurs.
-
- Bien que Professionnels Canada serait une organisation syndicale, il ne serait pas un syndicat comme tel.
- Professionnels Canada lutterait contre le recours abusif à la sous-traitance, mais ne disposerait d'aucun droit de négociation et ne pourrait pas entamer un processus de grief au nom de ses membres.
- Pour communiquer avec le marché cible, Professionnels Canada exécuterait un plan de marketing numérique exhaustif afin d'optimiser la portée, le rapport coût-efficacité et le recrutement de membres.

La stratégie essentiellement numérique de Professionnels Canada l'aiderait en outre à se démarquer de ses concurrents sur le marché. Elle aurait en outre le grand avantage de réduire les coûts pour l'Institut, mais aussi pour les membres et les partenaires de Professionnels Canada.

La liste des questions du CC et les réponses du Groupe de travail se trouvent dans le cartable virtuel de Professionnels Canada.

(<http://www.pipsc.ca/portal/page/portal/website/pc/>)

ANALYSE

Critères d'évaluation :

A-t-on répondu aux questions formulées par le CC lors des consultations? OUI

A-t-on effectué suffisamment de recherches? A-t-on épluché tout le dossier? OUI

A-t-on recueilli suffisamment d'informations (a-t-on l'assurance de n'avoir rien laissé au hasard)? OUI

L'information est-elle claire et complète? OUI

A-t-on répondu à toutes les préoccupations formulées par le CC lors des consultations? OUI

Quelles sont les principales observations et conclusions pour cette catégorie?

- Le Groupe de travail s'est penché sur les questions posées par le CC et a répondu à toutes.
- Il a bien analysé et clarifié les services qu'offrirait Professionnels Canada.
- Le risque de ne pas trouver des fournisseurs de services est faible. Si le feu vert était donné à Professionnels Canada, on exécuterait le plan prévu pour négocier avec des fournisseurs de services.
- La mise sur pied de Professionnels Canada n'entraînerait aucune perte de services pour les membres de l'Institut. Il a été confirmé que les agents des relations du travail, les négociateurs, les conseillers en pension et en avantages

sociaux et les agents de classification n'auraient rien à voir avec Professionnels Canada.

- Les résultats de l'analyse du marché montrent que Professionnels Canada attirerait des membres.
- Il n'y aurait aucun conflit apparent entre les activités de Professionnels Canada en termes de défense des intérêts (relations avec le gouvernement) et les interventions de l'Institut en matière de défense des droits et de représentation.

Perception

SOMMAIRE DES QUESTIONS ET DES PRÉOCCUPATIONS

Les membres du CC ont mandaté le Groupe de travail d'étudier l'incidence qu'aurait la création de Professionnels Canada sur la réputation de l'Institut. Leurs questions tournaient autour de plusieurs grands thèmes : Quelle perception de l'Institut auraient les employeurs et les autres syndicats après le lancement de Professionnels Canada? Y a-t-il un risque que Professionnels Canada et l'Institut soient perçus comme encourageant le travail précaire? Professionnels Canada éloignerait-il l'Institut de son mandat, nuirait-il à la possibilité d'augmenter le nombre de membres ou entraverait-il les services aux membres? Les activités de défense des intérêts de l'Institut et de Professionnels Canada pourraient-elles entraîner une situation conflictuelle? En quoi l'Institut profiterait-il de l'existence de Professionnels Canada? Inversement, Professionnels Canada pourrait-il compromettre la capacité de l'Institut de servir ses membres? Enfin, dans quel but veut-on créer Professionnels Canada au juste?

RÉSUMÉ DES RÉPONSES

- Professionnels Canada serait une organisation syndicale destinée à remplir un vide pour les professionnels occupant un emploi précaire qui ont peu ou pas de possibilité de se syndiquer un jour, tout en permettant d'étendre la sphère d'influence et d'assurer la stabilité financière de l'Institut devant la menace de disparition de la formule Rand.
- La croissance des syndicats traditionnels est arrivée à saturation dans le secteur public et elle diminue dans le secteur privé, ce qui limite les possibilités de croissance de l'Institut en fonction de l'expansion de la population active. Celui-ci continue de saisir les occasions de croissance dans son marché traditionnel comme lorsqu'il a accueilli les membres civils de la GRC (une victoire après une décennie de démarches).

- L'Institut souhaite devenir une voix forte pour les professionnels, que ceux-ci occupent un emploi stable syndiqué ou précaire. Les deux entités auraient des valeurs communes et les deux auraient pour objet d'améliorer la vie des travailleurs professionnels. Il faudrait le clarifier pour les employeurs et les syndicats-sœurs de l'Institut.
- Avec Professionnels Canada, l'Institut voudrait étendre sa sphère d'influence et être perçu comme un innovateur par les autres syndicats, les employeurs et le gouvernement.
- La prémisse posée relativement à Professionnels Canada est de remplir un vide en offrant aux professionnels précaires une voix collective et une communauté afin de les aider à améliorer leurs conditions de travail et à accéder à des avantages sociaux. Bien que d'autres organisations offrent déjà certains des éléments prévus pour Professionnels Canada, aucune n'a créé une communauté de professionnels précaires centrée sur un but précis.
- Professionnels Canada aurait pour objectif de promouvoir la classification des contractuels comme employés, afin que ceux-ci puissent disposer des droits et des privilèges d'un employé.
- Les activités de défense des intérêts de Professionnels Canada s'effectueraient uniquement sous forme de relations avec le gouvernement. Professionnels Canada se porterait à la défense des intérêts des travailleurs; il ne lutterait pas contre les emplois syndiqués.
- Il aurait pour objectif de créer et de faciliter des alliances entre les professionnels et les organisations animées par la même vision.
- Si tout va bien, Professionnels Canada permettrait de générer de nouvelles rentrées de fonds, des économies d'échelle (coûts fixes plus bas) et des économies de gamme (coûts partagés par deux organisations) qu'il serait possible de réinvestir dans Professionnels Canada mais aussi dans l'Institut.
- Il n'y a aucun lien direct entre le pouvoir de négociation de l'Institut et l'existence de Professionnels Canada. Cela dit, la création de cette dernière entité en tant

qu'alliée syndicale élargirait la sphère d'influence de l'Institut, en générant potentiellement des données utilisables à la table de négociation.

- Le plan d'optimisation approuvé en 2018 vise à créer une plateforme numérique pour l'Institut, ce qui pourrait servir à Professionnels Canada.
- Aucune des ressources des divers secteurs de l'Institut (c.-à-d. négociateurs, ART, agents en pension et en avantages sociaux et personnel de soutien) ne serait affectée à Professionnels Canada. Professionnels Canada serait une plateforme essentiellement numérique. S'il devait avoir recours à du personnel supplémentaire, il en rembourserait les frais à partir de ses propres recettes.
- La responsabilité financière de l'Institut se limiterait au montant prélevé sur la marge de crédit.
- Professionnels Canada rembourserait le montant investi par l'Institut et paierait les services fournis en concluant une entente de service. Tous les services seraient fournis à leur juste valeur marchande.
- L'Institut sait que les professionnels précaires ont besoin d'une voix collective et d'une communauté de collègues et d'avoir accès à des avantages et à des conseils spécialisés.
- Les membres de Professionnels Canada ne profiteraient pas des mêmes avantages que les membres de l'Institut, pas plus qu'ils n'auraient accès à la négociation collective, au processus de grief ou aux avantages sociaux payés par l'employeur. Les membres cibles sont les professionnels n'ayant aucun moyen de « se syndiquer ». Les membres de Professionnels Canada ne feraient partie d'aucune unité de négociation existante et ne pourraient pas non plus former une unité de négociation distincte. La structure de gouvernance proposée ne perturberait en rien la structure et la gouvernance de l'Institut (AGA, CA, régions, chapitres, groupes et autres).
- Le lancement de Professionnels Canada pourrait rehausser la réputation et la sphère d'influence de l'Institut comme syndicat d'envergure et contribuer à faire évoluer le mouvement syndical.

La liste des questions du CC et les réponses du Groupe de travail se trouvent dans le cartable virtuel de Professionnels Canada.

(<http://www.pipsc.ca/portal/page/portal/website/pc/>)

ANALYSE

Critères d'évaluation :

A-t-on répondu aux questions formulées par le CC lors des consultations? OUI

A-t-on effectué suffisamment de recherches? A-t-on épluché tout le dossier? OUI

A-t-on recueilli suffisamment d'informations (a-t-on l'assurance de n'avoir rien laissé au hasard)? OUI

L'information est-elle claire et complète? OUI

A-t-on répondu à toutes les préoccupations formulées par le CC lors des consultations? OUI

Quelles sont les principales observations et conclusions pour cette catégorie?

- Le Groupe de travail s'est penché sur les questions posées par le CC et a répondu à toutes.
- La prémisse posée relativement à Professionnels Canada est de remplir un vide en offrant aux professionnels précaires une voix collective et une communauté afin de les aider à améliorer leurs conditions de travail et à accéder à des avantages sociaux.
- Bien qu'on sache la préoccupation au sujet de la perception et des visées de l'Institut avec son projet de Professionnels Canada et sa lutte contre le recours abusif à la sous-traitance, on semble incapable d'affirmer ou d'infirmer hors de

tout doute si la nouvelle entité aurait pour effet d'augmenter ou de diminuer le recours à la sous-traitance.

- En sachant l'absence de croissance possible dans le secteur public et la décroissance de la syndicalisation dans le secteur privé, l'Institut estime que Professionnels Canada constituerait pour lui une occasion unique de soutenir les professionnels occupant un emploi précaire sans véritable espoir de pouvoir se syndiquer un jour.
- Les membres de Professionnels Canada ne profiteraient pas des mêmes avantages que les membres de l'Institut, pas plus qu'ils n'auraient accès à la négociation collective, au processus de grief ou aux avantages sociaux payés par l'employeur.
- Aucune des ressources essentielles des divers secteurs de l'Institut (c.-à-d. négociateurs, ART, agents en pension et en avantages sociaux et personnel de soutien) ne serait affectée à Professionnels Canada.
- L'injection de fonds par l'Institut ne serait nécessaire qu'à court terme, c'est-à-dire jusqu'à ce que Professionnels Canada soit autosuffisant. La responsabilité financière de l'Institut se limiterait au montant prélevé sur la marge de crédit qui devrait être entièrement remboursée avant la fin de l'année 3.
- Le Congrès du travail du Canada (CTC) a fait savoir qu'il soutiendrait sans hésiter le projet. Une copie de la lettre transmise par le CTC se trouve à l'Annexe 1.
- Les activités de défense des intérêts de Professionnels Canada s'effectueraient uniquement sous forme de relations avec le gouvernement. Professionnels Canada se porterait à la défense des intérêts des travailleurs; il ne lutterait pas contre les emplois syndiqués.

Sous-traitance

SOMMAIRE DES QUESTIONS ET DES PRÉOCCUPATIONS

La question de savoir la mesure dans laquelle Professionnels Canada pourrait occuper une place aux côtés de l'IPFPC en sachant la lutte menée par l'IPFPC contre le recours à outrance à la sous-traitance revenait souvent dans les commentaires recueillis par le Groupe de travail lors des consultations et des discussions. La sous-traitance a fait l'objet de 22 des 158 questions formulées au total. Bien que la sous-traitance ait fait l'objet d'une discussion distincte comme les autres catégories, le point est souvent revenu durant les discussions sur les autres catégories aussi. De manière générale, le sujet a reçu une plus grande attention que tous les autres points abordés lors des consultations du Groupe de travail.

La question la plus souvent posée portait sur le conflit d'intérêts possible entre le but et les visées de l'Institut et ceux de Professionnels Canada. Autrement dit, les questions du Conseil consultatif (CC) reposaient essentiellement sur le principe voulant que toute organisation cherchant à améliorer la vie professionnelle des entrepreneurs indépendants viendrait nécessairement nuire aux efforts de l'IPFPC, particulièrement à ceux du groupe CS, dans sa lutte contre le recours abusif à la sous-traitance au gouvernement fédéral. Ils voulaient notamment savoir s'il était possible de concilier les visées des deux entités quant à la lutte contre la sous-traitance. Ils se sont en outre dits préoccupés du fait que la mise sur pied de Professionnels Canada présenterait un risque d'accroître le recours à la sous-traitance au gouvernement fédéral. Ils voulaient savoir si les activités de défense des intérêts menées par Professionnels Canada encourageraient le recours à la sous-traitance pour du travail accompli par les membres de l'Institut au gouvernement fédéral.

D'autres questions du CC visaient à savoir si les membres de Professionnels Canada seraient aussi des membres de l'Institut et s'il serait possible d'empêcher les entrepreneurs indépendants travaillant au service du gouvernement fédéral de faire

partie de Professionnels Canada. Des questions ont également été posées au sujet de l'investissement que ferait l'Institut pour aider un autre groupe de travailleurs, y compris des entrepreneurs indépendants, ce qui serait susceptible, dans certains cas, de faire en sorte de fournir de meilleurs avantages que ceux dont bénéficient les membres de l'Institut. Enfin, les membres du CC ont demandé qui était l'ennemi contre lequel l'Institut luttait dans ses efforts pour mettre un terme au recours abusif à la sous-traitance.

RÉSUMÉ DES RÉPONSES

- L'auditoire cible de Professionnels Canada ne serait pas constitué des entrepreneurs qui travaillent au service des gouvernements fédéral et provinciaux. Le principal auditoire cible se composerait des professionnels occupant un emploi traditionnel dans une petite ou moyenne entreprise et n'ayant aucune possibilité de se syndiquer. Un auditoire secondaire se composerait des entrepreneurs indépendants du secteur privé.
- Rien n'indique si la présence de Professionnels Canada aurait pour effet d'augmenter ou de diminuer le recours à la sous-traitance.
- L'Institut continuerait à s'opposer au recours abusif à la sous-traitance dans le secteur public.
- Professionnels Canada partagerait les valeurs fondamentales de l'Institut. Il serait une organisation axée sur le « travailleur » et non pas sur un « secteur d'activités » précis. Il aurait pour mission de promouvoir les intérêts des travailleurs, non pas ceux du secteur de la sous-traitance.
- Professionnels Canada partagerait les valeurs syndicales de l'Institut dans la lutte pour améliorer la vie professionnelle.
- Sa position relativement au recours abusif à la sous-traitance s'harmoniserait avec celle de l'Institut. Professionnels Canada n'appuierait pas la multiplication du recours à la sous-traitance.

- Professionnels Canada aurait pour objectif de promouvoir la classification de ses membres comme employés, afin que ceux-ci puissent disposer des droits et des privilèges d'un employé.
- Les activités de défense des intérêts de Professionnels Canada s'effectueraient uniquement sous forme de relations avec le gouvernement. Professionnels Canada se porterait à la défense des intérêts des travailleurs; il ne lutterait pas contre les emplois syndiqués.
- Il ne lutterait pas pour créer ou éliminer des emplois dans le secteur public ou privé.
- Il serait pratiquement impossible d'appliquer une disposition propre à empêcher les entrepreneurs qui travaillent au service du gouvernement fédéral de devenir membres de Professionnels Canada. Le personnel dans ces postes de sous-traitance n'est pas un marché cible pour Professionnels Canada et on ne s'attend pas à ce qu'un grand nombre de ces personnes joignent les rangs de Professionnels Canada.
- Professionnels Canada serait une entité distincte. Ses membres ne pourraient pas devenir membres de l'Institut. Par conséquent, ils ne participeraient pas au fonctionnement de l'Institut, que ce soit par rapport aux élections, aux mises en candidatures ou aux réunions.
- Tout en étant une organisation syndicale, Professionnels Canada ne serait pas un syndicat à proprement parler. Ses membres n'auraient pas accès aux mêmes types de services, y compris la négociation collective, le processus de grief ou les avantages sociaux payés par l'employeur, que les membres de l'Institut. Professionnels Canada ne représenterait pas les membres dans leur lieu de travail de la même manière que le fait l'Institut pour ses membres.
- La mission de Professionnels Canada serait de créer une communauté de professionnels non syndiqués qui ont peu d'espoir de pouvoir se syndiquer un jour. Professionnels Canada offrirait la possibilité de se faire la voix collective et le défenseur des intérêts des travailleurs et de bâtir une communauté de travailleurs.

La liste des questions du CC et les réponses du Groupe de travail se trouvent dans le cartable virtuel de Professionnels Canada.

[\(http://www.pipsc.ca/portal/page/portal/website/pc/\)](http://www.pipsc.ca/portal/page/portal/website/pc/)

ANALYSE

Critères d'évaluation :

A-t-on répondu aux questions formulées par le CC lors des consultations? OUI

A-t-on effectué suffisamment de recherches? A-t-on épluché tout le dossier? OUI

A-t-on recueilli suffisamment d'informations (a-t-on l'assurance de n'avoir rien laissé au hasard)? OUI

L'information est-elle claire et complète? OUI

A-t-on répondu à toutes les préoccupations formulées par le CC lors des consultations? OUI

Quelles sont les principales observations et conclusions pour cette catégorie?

- Le Groupe de travail s'est penché sur les questions posées par le CC et a répondu à toutes.
- La création de Professionnels Canada ne devrait pas entraver les efforts menés par l'Institut pour lutter contre le recours à outrance à la sous-traitance et la précarité d'emploi. Le Groupe de travail a suggéré que l'Institut redouble d'efforts dans sa campagne contre la sous-traitance.

- Il ne semble y avoir aucune incompatibilité entre le mandat de l'Institut et celui qu'aurait Professionnels Canada. Il semble que Professionnels Canada partagerait les valeurs syndicales de l'Institut en mettant l'accent sur les travailleurs et non pas sur les entreprises. Le mandat et la structure de gouvernance de Professionnels Canada seraient articulés de manière à contrer tout conflit imprévu susceptible de survenir.
- L'Institut continuerait de représenter ses membres en milieu de travail, tandis que Professionnels Canada n'offrirait aucun service de représentation en milieu de travail à ses membres.
- Les membres de Professionnels Canada n'auraient pas accès aux mêmes types de services que les membres de l'Institut ni à la négociation collective, au processus de grief ou aux avantages sociaux payés par l'employeur.
- L'auditoire cible se composerait des professionnels travaillant dans une petite entreprise sans véritable espoir de pouvoir se syndiquer un jour.
- Les « ennemis » ne sont pas les travailleurs, syndiqués ou non. Les véritables « ennemis » sont les employeurs qui éliminent des emplois syndiqués en embauchant des sous-traitants.

ANNEXES

ANNEXE 1 – LETTRE DE SOUTIEN DU CTC CONCERNANT PROFESSIONNELS CANADA



CANADIAN LABOUR CONGRESS
CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

Hassan Yussuff President / Président
Marie Clarke Walker Secretary-Treasurer / Secrétaire-trésorière
Donald Laffleur Executive Vice-President / Vice-président exécutif
Larry Rousseau Executive Vice-President / Vice-président exécutif

Le 21 juin 2019

Mesdames et messieurs mes collègues,

Votre présidente, Debi Daviau, m'a informé de la progression des consultations de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) dans le dossier de la création de Professionnels Canada. Elle m'a mentionné que vous, ses membres, vouliez connaître l'opinion du mouvement syndical canadien au sujet de la mise sur pied d'une organisation syndicale d'un nouveau genre – différente du modèle syndical classique – par un syndicat déjà en place.

J'aimerais vous dire que je trouve l'idée très intéressante et que l'avenir de l'Institut me semble prometteur.

Comme nous le savons tous, la révolution numérique a fait prendre de l'ampleur à ce que nous appelons l'« économie des petits boulots ». Nous sommes les témoins de profonds changements dans la nature de l'emploi. Plus de 30 % des travailleurs canadiens occupent maintenant un emploi non traditionnel et le nombre ne cesse de croître. Les grands employeurs se font de plus en plus rares, à mesure que des milliers d'entreprises en démarrage et de petites entreprises prennent leur place. C'est ainsi que des milliers de personnes ont vu leur statut d'emploi changer d'employé à entrepreneur. Qu'ils soient employés traditionnels ou entrepreneurs, ces travailleurs ne bénéficient en général d'aucun régime de soins de santé ni d'aucune sécurité d'emploi. Ils vont d'un emploi à un autre. Ils n'ont personne vers qui se tourner pour obtenir des conseils avisés. Ils sont sans voix collective.

La nature de cette main-d'œuvre rend la syndicalisation difficile selon notre modèle syndical traditionnel. Pour maintenir la force de frappe du mouvement syndical en matière de défense des droits des travailleurs, nous devons tendre la main aux nombreux travailleurs qui n'auront sans doute jamais l'occasion de se syndiquer. Nous devons aussi solliciter les nouvelles générations de travailleurs qui connaissent seulement l'insécurité et l'isolement.

C'est pourquoi je suis favorable au projet de l'Institut. Nous devons donner une voix aux professionnels occupant un emploi non traditionnel. Et nous devons créer une solidarité entre eux pour ne pas qu'ils tombent dans une espèce de concurrence malsaine que veulent encourager les employeurs.

La proposition de l'Institut permettrait de mettre sur pied une organisation syndicale d'un nouveau genre et d'offrir une communauté aux professionnels précaires. La formule n'a rien de traditionnel, mais elle serait fondée sur les valeurs et les principes syndicaux. Il s'agirait d'un premier pas pour s'adapter à la nouvelle économie de la précarité d'emploi pour les professionnels.

Partout dans le monde, les syndicats sont à adapter leurs structures et leur modèle syndical à la nouvelle réalité du marché du travail. Les travailleurs précaires, que ce soient ceux occupant un emploi traditionnel ou les entrepreneurs indépendants, peuvent maintenant devenir membres d'organisations syndicales au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Allemagne, en Suède, au Danemark, en Australie et en Nouvelle-Zélande, pour n'en nommer que quelques-uns. Voilà la preuve que les syndicats peuvent effectivement jouer leur rôle dans un contexte comme celui-là.

Nous ne devons pas avoir peur d'explorer cette nouvelle forme de représentation. La syndicalisation des travailleurs de la nouvelle économie se révèle l'une des grandes causes syndicales de notre époque – et c'est une question de viabilité à long terme pour l'ensemble des syndicats.

C'est pourquoi le Congrès du travail du Canada approuve et appuie l'Institut dans sa démarche audacieuse pour mettre sur pied Professionnels Canada. Cette organisation moderne montrera que les syndicats ont toujours leur place dans la nouvelle économie, qu'ils sont encore capables d'innover, qu'il est possible pour le mouvement syndical de continuer d'évoluer et, mieux encore, que la vie de milliers de travailleurs vulnérables ne s'en portera que mieux.

Professionnels Canada se révèle une occasion unique pour la population active du Canada. Il complète sans remplacer notre modèle de représentation traditionnel. Je vous incite à ne pas hésiter à soutenir l'Institut dans sa démarche pour réaliser sa vision dans la lutte pour l'équité pour l'ensemble des travailleurs canadiens.

En toute solidarité,



Hassan Yussuff

Président

ANNEXE 2 — MANDAT

BUT

Le Groupe de travail sur Professionnels Canada a été mis sur pied en réponse à une directive donnée lors de l'Assemblée générale annuelle 2018 (AGA 2018) de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC). Le Comité directeur de Professionnels Canada a formé le Groupe de travail en le chargeant d'examiner la motion présentée à l'AGA 2018 au sujet de la création de Professionnels Canada et de lui faire rapport des résultats.

LISTE DES MEMBRES

Le Groupe de travail se compose de membres du Conseil consultatif (CC) et du Conseil d'administration (CA) de l'Institut. Les personnes ci-dessous ont été nommées par les autres membres du CC ou par la présidente de l'Institut :

Nazim Awan, AV, Prairies et T. N.-O.

Joanne Bouchard, SH, Prairies et T. N.-O.

Stan Buday, CS, Ontario

Tony Goddard, CS, RCN

Waheed Khan, directeur régional, RCN

Robert MacDonald, directeur régional, C.-B. et Yukon

Sheila MacLean, NB-EN, Atlantique

Mark Muench, VFS, CS, RCN

Mike Paré, RHY, C.-B. et Yukon

Glenn Schjerner, NR, RCN

Kim Skanes, directrice régionale, Atlantique

Ann Therriault, RNCAN, RCN

Le Groupe de travail poursuivra ses activités jusqu'à son démantèlement par le Comité directeur de Professionnels Canada. Ses membres ne peuvent désigner quiconque pour les remplacer en cas d'empêchement à participer à une réunion. Des séances plénières seront prévues afin de faciliter la présence du plus grand nombre de membres possibles.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- Responsabilités du président :

animer toutes les réunions du Groupe de travail sur Professionnels Canada;

clôre chaque réunion en faisant le résumé des décisions et des tâches à accomplir par chaque personne;

assumer en outre toutes les responsabilités des membres du Groupe de travail.

- Responsabilités des membres :

veiller à ce que les résultats du Groupe de travail satisfassent à toutes les exigences du Comité directeur de Professionnels Canada;

comprendre le but, les objectifs et les livrables du Groupe de travail;

connaître et représenter les intérêts des organismes constituants;

prendre une part active aux réunions en assurant sa présence, en participant aux discussions et en formulant des recommandations.

REDDITION DE COMPTES

Le Groupe de travail rend des comptes au Comité directeur de Professionnels Canada et en suit les directives. Le Comité directeur se compose de membres du CC et du CA de l'Institut.

PRODUITS LIVRABLES

Le Groupe de travail étudiera en groupe ou en plus petites équipes la proposition au sujet de Professionnels Canada. Il présentera au Comité directeur ses constatations et ses recommandations à mesure qu'il examinera chaque catégorie. Principales échéances à respecter :

10 août 2019 – présentation du rapport préliminaire au Conseil d'administration et au Conseil consultatif

26 octobre 2019 – présentation du rapport final au Conseil d'administration et au Conseil consultatif

MÉTHODES DE TRAVAIL ET FRAIS

Le Groupe de travail a le choix d'exécuter ses travaux en séance plénière ou en plus petits groupes. S'il opte pour les séances plénières, il doit faire des arrangements en passant par le bureau national de l'Institut. Si de petits groupes veulent se réunir en dehors des séances plénières, ils peuvent le faire en personne ou utilisant des dispositifs téléphoniques, vidéo ou électroniques de manière à minimiser les frais le plus possible.

Les membres du Groupe de travail qui participent à des réunions officielles pourront se prévaloir des congés payés pour activités syndicales ou présenter une demande de remboursement de salaire. Toute demande relative aux frais encourus pour les réunions, déplacements et autres dépenses connexes doit être transmise au Bureau de

l'administrateur en chef des opérations et du secrétaire exécutif. Ces dépenses doivent être approuvées avant d'être engagées.

RESSOURCES

Le Groupe de travail a accès aux membres de l'équipe de direction de l'Institut qui peuvent les aider à comprendre les divers aspects de la proposition au sujet de Professionnels Canada. S'il faut certaines données pour appuyer des discussions, l'Institut fera tout en son pouvoir pour les obtenir. S'il faut l'aide d'experts-conseils, le Comité directeur examinera la demande. Toute demande de données ou d'aide d'experts-conseils doit être présentée au Bureau de l'administrateur en chef des opérations et du secrétaire exécutif.

COMMUNICATIONS

Il revient au Comité directeur de coordonner toutes les communications faites dans le cadre des consultations. Par conséquent, les membres du Groupe de travail doivent veiller à respecter les communications approuvées par le Comité directeur dans toutes leurs interactions avec les membres, les organismes constituants et le public.

L'ensemble des documents et des données de même que l'accès aux cartables virtuels liés aux activités du Groupe de travail sont de nature confidentielle. Il est interdit d'en révéler ou d'en diffuser le contenu, que ce soit à l'interne ou à l'externe.

MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR DE PROFESSIONNELS CANADA

Chris Roach, VFS, Atlantique

Craig Bradley, VFS, Atlantique

Doreen Weatherbie, CS, Atlantique

Yves Cousineau, NR, RCN

Carole Gagnon, BSIF, RCN

Jonathan Fitzpatrick, GEPCR, RCN

Debi Daviau, présidente

Steve Hindle, vice-président

Eddie Gillis, administrateur en chef des opérations et secrétaire exécutif

ANNEXE 3 – QUESTIONS DU CONSEIL CONSULTATIF ET RÉPONSES

La liste des 158 questions et préoccupations du CC, de même que les données et les analyses relatives à chacune se trouvent dans le [cartable virtuel](#) du Groupe de travail.

(Cliquez sur « cartable virtuel », puis sur **Questions du Conseil consultatif et réponses du Groupe de travail.**)

ANNEXES 4 ET 5 – DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE ET DE RECHERCHE

Les documents fournis au Groupe de travail se trouvent dans le [cartable virtuel](#).

(Cliquez sur « cartable virtuel », puis sur **Documents de référence et de recherche.**)